

Arrêté n° 2025-033 portant modification de la composition de la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, dans leur rédaction issue de la loi n°2012-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-19 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté n° 2020-042 du 23 janvier 2020 du président de l'Université Grenoble Alpes portant création de la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT) ;

Vu l'arrêté n° 2020-105 du 27 septembre 2022 du président de l'Université Grenoble Alpes relatif à l'élection des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT);

Vu les résultats du scrutin électoral organisé du jeudi 1^{er} décembre 2022 au jeudi 8 décembre 2022 en vue de pourvoir les sièges des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT);

Vu l'arrêté n° 2023-045 du 17 avril 2023 portant composition de la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT);

Vu le départ de Judith Léorat le 1er septembre 2023 ;

Vu le départ de Rafaëlle Delepaut le 1er février 2024;

Vu l'arrêté n° 2024-076 du 12 février 2024 portant modification de la composition de la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT);

Vu le départ de Livia Stahl le 28 février 2024 ;

Vu le départ de Claire Wolfarth le 16 juillet 2024 ;

Vu l'arrêté n° 2024-488 du 18 juillet 2024 portant modification de la composition de la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT);

Vu le départ d'Olivier Hureau;

Vu le départ de Raphaël Mothe ;

Article 1 : Représentants du personnel

Au regard des résultats du scrutin, les représentants du personnel à la commission paritaire des agents non titulaires de l'Université Grenoble Alpes sont :

CCPANT des personnels exerçant des fonctions dans les domaines administratif et technique Catégorie A				
OLLER Meriem	En cours de désignation	SGEN-CFDT		
DAVAZE Gilles	En cours de désignation	CGT Université de Grenoble		
Catégorie B Titulaires Suppléants Organisations syndicales				
MAISONNEUVE Garance	Suppléants En cours de désignation	CGT Université de Grenoble		
OGIER Sandra	MOURTADA Jean-Christophe	FSU		
Catégorie C				
Titulaires	Suppléants	Organisations syndicales		
SIBON Catherine	En cours de désignation	FSU		
RICO Noura	DEBOUVERIE Adèle	CGT Université de Grenoble		

CCPANT des personnels exerçant des fonctions d'enseignement et/ou de recherche				
Enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs				
Titulaires	Suppléants	Organisation syndicale		
SAÏDOUNE Samira	MENGEAUD Thierry	CGT Université de Grenoble		
SPERANDIO Caroline	METTON Catherine	CGT Université de Grenoble		
GERBAUX Luc	MOALLA Mehdi	SGEN-CFDT		
Doctorants				
Titulaires	Suppléants	Organisation syndicale		
TASSIGNY Axel	En cours de désignation	CGT Université de Grenoble		
MOUTON Blaise	En cours de désignation	CGT Université de Grenoble		
RICO Antoine	En cours de désignation	CGT Université de Grenoble		

Article 2 : Représentants de l'établissement

Les représentants de l'établissement à la commission paritaire des agents non titulaires de l'Université Grenoble Alpes sont :

	Titulaires	Suppléants
CCPANT des personnels administratifs et techniques	LAKHNECH Yassine, Président de l'Université Grenoble Alpes ou sa représentante, VERDIER Christine	REYNAUD Stéphane
	MASOUY Claire	DELFAU Vanessa
	LE BORGNE DE BOISRIOU Sophie	LEROUX Adeline
	FIODOROV Martine	TERREIN Eve
	BERTHIER Sylvie	DE LAMBERTERIE Marianne
	PRADILLON Anne	MASSIT Cécile

CCPANT des personnels d'enseignement et/ou de recherche	LAKHNECH Yassine, Président de l'Université Grenoble Alpes ou sa représentante, VERDIER Christine	HEUZE Jean-Philippe
	REBOUD Jean-Luc	VENTRILLARD Irène
	En cours de désignation	FIODOROV Martine
	MASSIT Cécile	PRADILLON Anne
	FILIPPI Lionel	JANIN Nathalie
	CARRAS Catherine	REYNAUD Stéphane

Article 3 : Durée du mandat

La durée du mandat des représentants du personnel est alignée sur la durée du mandat du comité social d'administration de l'UGA.

Article 4 : Publicité

Le présent arrêté est soumis à publicité au sein de l'établissement. Il est également transmis au Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Recteur de l'académie de Lyon, Chancelier des universités.

Article 5: Exécution

La Directrice Générale des Services de l'Université Grenoble Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 11 mars 2025 Le Président de l'Université Grenoble Alpes,

Yassine LAKHNECH

Publié le : 26/03/2025

Transmis au Rectorat le : 26/03/2025